

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne Chabanas 87 260 Pierre Buffière

Séance du Lundi 15 Juillet 2024

A la Salle des Fêtes de Saint Hilaire Bonneval

les Conseillers communautaires, régulièrement convoqués,
sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET,

Date de convocation : Lundi 8 Juillet 2024

○ **Présents** :

	PRESENT	ABSENT		PRESENT	ABSENT
ALLET Marie	X		LAVOREL Eric	X	
BERNIER Delphine	X		LHOMME-LEOMENT Jacqueline	X	
CHAUMEIL Nathalie		X	LONGEQUEUE Jean-Paul	X	
DE NEUVILLE Christine	X		MARTHON Alain	X	
DITLECADET Marc	X		MONNET Guy	X	
DUBOIS Jean-Louis	X		MOURET Michel		X
DUPONT Eric	X		PATIER Stéphane	X	
GENESTE Stéphanie		X	PREVOST Stéphane		X
GILLET Emilie		X	REDEMPTE Véronique	X	
LACHAUD Jean-Luc	X		REDON-SARRAZY Maryvonne	X	
LATOUILLE Christian	X		TARRADE Gilbert	X	

▪ **Absents** :

- Mme Nathalie CHAUMEIL, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Stéphane PATIER,
- Mme Stéphanie GENESTE, absente excusée, a donné pouvoir à Mme Christine DE NEUVILLE,
- Mme Emilie GILLET, absente excusée, était représentée par sa suppléante, Mme Caroline DELHAYE,
- Mr Michel MOURET était absent excusé,
- Mr Stéphane PREVOST, absent excusé, était représenté par son suppléant, Mr Hervé KEISER.

- **Secrétaire de séance** : Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT

▪ **DÉLIBÉRATION N°2024-078 CONCERNANT L'EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)**

Le Président précise que le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Sa mise en place vise à favoriser notamment la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes et à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.

Cette expérimentation intervient suite à la mise en œuvre de la nomenclature M57 et la loi de finances pour 2024 a prévu la généralisation progressive de ce CFU d'ici à **2027**.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de procéder à l'expérimentation du CFU pour les comptes de 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- DECIDE** de procéder à l'expérimentation du CFU pour les comptes de 2024,
- AUTORISE** le Président à signer tout document afférent au présent dossier,
- DONNE** tous pouvoirs au Président en vue de procéder à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A SAINT HILAIRE BONNEVAL, LE 15 JUILLET 2024

Nombre de conseillers	
En exercice	22
Présents	19
Votants	21
Exprimés	21
Contre	0
Pour	21
Abstentions	0

Le Président : Marc DITLECADET

